



CAP locale du 17 Décembre 2015

Mouvement local de mutation des contrôleurs au 1^{er} Mars 2016

Déclaration liminaire

Cette CAP se réunit dans un contexte de politique générale dégradée pour les salariés, les retraités et privés d'emploi.

Les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés et subissent depuis plusieurs années une forte dégradation de leurs conditions de vie au travail, notamment, en raison des suppressions continues de postes.

Ainsi, ce sont 18161 postes qui ont été supprimés depuis 2009 dont 2130 à supprimer en 2016.

Et pour l'Ille et Vilaine ce sont encore 30 emplois qui vont disparaître l'an prochain.

Parallèlement, le Directeur Général vient d'annoncer un assouplissement des règles de gestion destiné, selon lui à éviter les excès de turn-over des agents et à pourvoir les emplois vacants.

Pour la CGT, cette décision est inadmissible. Elle ne respecte évidemment pas le dialogue social et conduit à une destruction des droits et garanties des agents de la DGFIP.

En effet cet « assouplissement » constitue en réalité un durcissement des possibilités effectives de mutation.

Un bel exemple est la suppression dès l'an prochain de ce mouvement complémentaire qui va priver les cadres A et B de la DGFIP d'une possibilité de mutation en cours d'année.

La CGT rappelle que ce turn-over résulte en grande partie du malaise que peuvent ressentir les agents du fait de la dégradation continue de leurs conditions de vie au travail, amplifiée par la réduction permanente des effectifs.

Celle-ci, source de réorganisations de postes et de réseau, limite peu à peu les choix d'affectation et nourrit le stress au travail.

S'agissant des mutations, les élus CGT tiennent à exprimer leur mécontentement : ce mouvement du 1er Mars 2016 est famélique, c'est la démonstration de la volonté politique de la direction générale de ne pas combler les vacances d'emplois dans les départements et de refuser des mutations possibles pour de nombreux collègues.

De même, à cause de l'inadaptation des RAN et des missions structures à la réalité du réseau, de nombreux agents renoncent à demander des mutations internes.

Il faut donc reprendre les négociations nationales sur ce nouveau système de mutation qui ne convient à personne.

Par ailleurs, nous avons à valider les affectations des collègues des SIP et SIE de St-Malo et des trésoreries de La Guerche-de-Bretagne et Louvigné-du-Désert, services restructurés ou supprimés au 1^{er} janvier 2016. Nous avons combattu ces décisions, ne comptez pas sur la CGT pour accepter les mouvements induits.

Pour toutes ces raisons, les élus CGT voteront contre le mouvement de mutation, à l'issue de cette CAP.

Le compte rendu des élus CGT

La CGT est intervenue longuement sur la situation catastrophique des services, en s'appuyant sur un exemple précis. Les vacances d'emplois s'élèveront à plus de 50 B et C au 1^{er} mars 2016 à la DRFIP35, malgré un mouvement légèrement positif pour le département.

La parité administrative a admis que les services ont de moins en moins les moyens humains pour accomplir leurs missions dans de bonnes conditions de travail. Le service RH a de plus en plus de mal à répondre aux situations d'urgence qui se multiplient.

Le président de la CAP a également admis qu'il faudrait reprendre les négociations sur les règles de gestion, car il y a trop de difficultés pour affecter les agents.

En dehors du mouvement technique, certaines situations personnelles ont pu trouver une solution, parfois provisoire, suite aux interventions des élus.

Les élus CGT attirent l'attention sur le fait que, en raison de la suppression du mouvement de mars pour les A et B à compter de 2017, les contrôleurs affectés dans cette CAP seront bloqués 18 mois sur leur poste.

Par contre, toujours en raison de la suppression du mouvement complémentaire, les collègues dont la situation changerait après la période d'expression des vœux pourront faire leur demande mutation jusqu'au mois de mai.

Par ailleurs, du fait des modifications des règles de gestion, les missions-structures seront réduites. Aussi, la CGT invite les agents à se rendre aux réunions d'information sur les mutations qui se tiendront en janvier.

Les élus CGT :

CP : Nicole VIDAL – Martine LEBÉHOT

C1 : Christophe ROUSSEL – Hervé COUVERT

C2 : Rodolphe MAHEVO